

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1559

commission principale : finances et institutions

objet : **SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2002 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) est destinée à étudier, à construire et à gérer toutes les formes de stationnement public.

L'article L 1524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan d'activités de l'exercice 2002 approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Bernadette Bertrix et messieurs Christian Philip, Jean-Claude Desseigne et Joseph Guétaz.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2002, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	2000 en k€	2001 en k€	2002 en k€	Tendance 2001-2002
capital social	6 251	6 253	6 253	-
participation publique		61,84 %		-
dont Communauté urbaine		30,69 %		-
total produits	31 210	34 887	37 582	↗
dont produit d'exploitation	30 096	33 855	37 320	↗
dont chiffre d'affaires	29 867	30 655	31 128	↗
résultat d'exploitation	4 537	4 815	1 263	↘
résultat net	2 201	3 112	- 744	↘
capacité d'autofinancement	11 110	11 332	4 879	↘
capitaux propres	21 248	23 261	21 271	↘

L'exercice 2002 fait apparaître un déficit de 744 k€. La dégradation du résultat s'explique par un léger recul de l'activité des parcs et par une politique soutenue de grosses réparations et d'entretien des parcs (programme de rénovation, augmentation des dotations aux amortissements et provisions dans les parcs exploités).

Le taux de fréquentation a diminué de 11 % pour atteindre un total global de 6,2 millions de passages sur l'exercice (7 millions de passages pour l'exercice 2001).

L'année est marquée par des événements importants tels l'engagement des chantiers des parcs Saint Georges et Cité internationale, la décision d'une nouvelle délégation de la CCI de Lyon (parc de stationnement de l'aéroport Saint Exupéry) et l'important programme de rénovation des parcs existants.

Ces nouveaux projets représentent un investissement important (environ 40 M€) et paraissent adaptés à la capacité d'autofinancements de la société ; cette capacité doit néanmoins être soutenue par une évolution de la politique tarifaire du stationnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de Lyon Parc Auto au titre de l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,